



MAIRIE DE CHAMPLECY

LE BOURG

71120 CHAMPLECY

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 17 septembre 2020
à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle Anne Charlotte.

Ordre du jour

- Délibération : Geste de la commune suite au confinement sur les loyers du restaurant
- Délibération : Révision des tarifs communaux
- Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Champlecy, le 08 septembre 2020

Le Maire



SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Martine DESPLANS, Maire.

Date de la convocation : 16 juillet 2020

Absents excusés : Henri LAUGERETTE – Guillaume VILLARD

Secrétaire de séance : Baptiste MERLE

Début séance : 20 h 00

Les comptes rendus des séances du 03/07/2020 et 10/07/2020 ont été approuvés

➤ *Les délibérations suivantes sont prises :*

Approbation des Budgets Primitifs 2020 :

Budget Commune : il s'équilibre à la somme de 183 844,00 € pour le fonctionnement, et à la somme de 148 202,88 € pour l'investissement.

Budget Assainissement : il s'équilibre à la somme de 12 960,00 € pour le fonctionnement, et à la somme de 10 780,94 € pour l'investissement.

25/2020 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

A la suite des récentes élections municipales, et en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient de procéder à une nouvelle constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission, outre le Maire qui assure la présidence, comprend six commissaires.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DRESSE la liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants avec mention de leur adresse.

COMMISSAIRES TITULAIRES :

DEVILLARD Daniel – 3349 Route de Charolles – 71120 CHAMPLECY

DELORME Jean-Claude – 2335 Route de Chatel vilain – 71120 CHAMPLECY

BOUILLOT Didier – 875 Route de Marcellizon – 71120 CHAMPLECY

BERNIGAUD Renée – 136 Route de Paray-le-Monial – 71120 CHAMPLECY

RAVE Mickaël – 2397 Route de Charolles – 71120 CHAMPLECY

DEVILLARD Jacques – 246 Chemin de Lavaux – 71120 CHAMPLECY

RAVE Jean – 65 Rue du Champ des Vignes – 71120 CHAMPLECY

BODET Gilles – 1088 Chemin des Champs Gonnots – 71120 CHAMPLECY

DELORME Charles – 1230 Route de Savigny – 71120 CHAMPLECY

NOEL Agnès – 2841 Route de Chatel vilain – 71120 CHAMPLECY

CHAPUIS Dominique – 61 Rue du Champ des Vignes – 71120 CHAMPLECY

VILLARD Paulette – 2721 Route de Bussière – 71120 CHAMPLECY

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

GUILLET Annie – 2820 Route de Chatel vilain – 71120 CHAMPLECY

GAUTHIER Isabelle – 100 Route de Volessvres – 71120 CHAMPLECY

MONNET Olivier – 2461 Route de Charolles – 71120 CHAMPLECY

CHEVALIER Paul – 423 Chemin de la Tour – 71120 CHAMPLECY
HENNION Matthieu – 3191 Route de Volesvres – 71120 CHAMPLECY
DUMONT Jacques-Pierre – 533 Rue de Saint Just – 71120 CHAMPLECY
BONNOT Bernard – 270 Route de Volesvres – 71120 CHAMPLECY
VILLARD Guillaume – 300 Chemin de Lavaux – 71120 CHAMPLECY
MONNET Charles – 80 Chemin de Pian – 71120 CHAMPLECY
DEGUT Jean-Louis – 850 Route de Charolles – 71120 CHAMPLECY
GILLON Stéphane – 157 Rue du Champ des Vignes – 71120 CHAMPLECY
THURET Dominique – 933 Route de Charolles – 71120 CHAMPLECY

26/2020 : Subventions 2020

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions suivantes :

- Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA) : 200 €
- Association d'Artagnan Ste Croix : 15 €
- Club de l'Amitié Champlecy : 150 €
- ADMR : 200 €
- Ecole Jean Macé Charolles : 275 €
- Les Restaurants du cœur : 100 €
- Secours Populaire Français : 100 €
- AFM Téléthon : 100 €

Sommes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2020.

27/2020 : COM COM : Désignation d'un représentant au sein de la CLECT

Une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine le nombre de membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant qu'il devra désigner.

La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres.

La CLECT a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes.

Le conseil communautaire du Grand Charolais a fixé la composition de la CLECT à 52 membres répartis comme suit :

- 44 titulaires et 44 suppléants représentant les communes soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune,
- 8 membres représentant le conseil communautaire représentés par les vice-présidents n'ayant pas la qualité de maire.

Il appartient donc aux conseils municipaux de désigner leurs représentants.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33,

Vu l'arrêté Interpréfectoral n° 71-2016-12-16-014 en date du 16 décembre 2016, portant statuts la Communauté de communes Le Grand Charolais, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté Interpréfectoral n°71-2019-28-001 en date du 28 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire suite renouvellement des conseils municipaux,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté de communes Le Grand Charolais en date du 09 juillet 2020 approuvant la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Le Grand Charolais et ses communes membres et fixant sa composition,

Le Conseil municipal :

- ↳ Désigne Mme Martine DESPLANS, représentant titulaire et Mme Nadine DEGUT représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Le Grand Charolais et ses communes membres.

- ↳ Notifie cette délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes Le Grand Charolais.

28/2020 : Avenant N° 2 Marché du Transport Scolaire

Les mesures générales de confinement liées à l'épidémie de Coronavirus ne permettent pas d'attribuer les marchés publics de transports scolaires dans les délais nécessaires à la préparation et à l'organisation de la rentrée scolaire 2020/2021.

La Région nous demande alors de prolonger d'un an notre Marché du Transport Scolaire par le biais d'un avenant.

En application des dispositions des articles 1 et 4 de l'ordonnance du 25 mars 2020 et de l'article 20 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020, il est possible de prolonger les contrats en cours d'une année.

Le Marché prendra donc fin le 15 août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**** ACCEPTE l'avenant N° 2 au Marché du Transport Scolaire avec la SARL Transports POTAIN FAUSTIN – route de St Yan – 71600 PARAY-LE-MONIAL**

**** AUTORISE Mme le maire à signer toutes les pièces concernant cet avenant au Marché.**

29/2020 : Report d'un an de la convention de délégation de compétence des transports scolaires lignes ou intercommunales entre la Région et la commune de Champlecly

Suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, le Conseil Régional a voté lors de son assemblée plénière du 24 avril 2020, la prolongation d'un an des délégations de compétence aux autorités organisatrices de second rang de Saône et Loire pour le transport des élèves de maternelles et primaires.

Mme le Maire explique qu'un avenant doit donc être signé entre la Région et la commune de Champlecy afin que cette délégation de compétence soit prolongée.

Le Conseil Municipal,

Accepte que Mme le Maire signe cet avenant n° 1.

30/2020 : Représentants à l'Agence Technique Départementale (ATD) de Saône-et-Loire

Le conseil municipal de la commune de Champlecy,

- DESIGNER M. Baptiste MERLE, comme son représentant titulaire à l'ATD, et Mme Marie-Noëlle CACHEUX son représentant suppléant.

➤ Les affaires suivantes sont vues :

- ♦ Mme CACHEUX qui s'occupe du Transport scolaire prépare une charte qui sera signée par les parents à la rentrée 2020/2021
- ♦ Mme Sandrine CHAPUIS demande le nettoyage de la cour de la salle des fêtes
- ♦ Revoir réglage de l'éclairage public la nuit
- ♦ Problème stationnement au lotissement : envoi d'une lettre aux personnes concernées
- ♦ Problème de dépôts de cartons au point tri : une lettre a été envoyée par la CCLGC à la personne concernée

Fin de séance : 22 h 30